

Bruxelles, le 5 juin 1978

SCHEMA DE L'EXPOSE DE M. Etienne DAVIGNON devant L'ASSOCIATION DES  
GRANDES ENTREPRISES DE DISTRIBUTION  
à l'hôtel Sheraton, à Bruxelles, le 5 juin 1978, à 13 heures.

---

## 1. INTRODUCTION

Notre objectif est de savoir ce qui peut et doit être fait au niveau communautaire pour le commerce et la distribution et quel est le rôle de cet important secteur d'activités dans la nouvelle stratégie industrielle de la Communauté.

Il faut regretter que la Commission n'ait attaqué cette question que dans le contexte actuel de crise ; il est vrai cependant, que c'est en période de crise, que s'opèrent les grands changements et qu'il y a lieu de faire preuve d'imagination.

## 2. TROIS IDEES FORCES DE NOTRE LIGNE DE CONDUITE

2.1. Le premier objectif est de revenir aux éléments de base du marché commun, c'est-à-dire, l'existence d'un marché unique :

- lutter non seulement contre les tendances externes de protectionnisme mais aussi contre les risques de "renationalisation des marchés" à l'intérieur des neuf.

D'où action vigoureuse en matière d'infraction.

- identifier les entraves en vue d'aboutir à un véritable marché ;

- renforcer le marché intérieur par la mise en place d'un nouvel environnement législatif, économique et social.

2.2. Le deuxième objectif, c'est de réfléchir à la signification de ce marché interne vers l'extérieur : la préférence communautaire

- il ne faut pas remettre en cause les mécanismes du marché,

- comme les mécanismes régulateurs ne fonctionnent plus correctement, il faut passer d'une économie de marché à une économie concertée qui confirme bien que c'est le marché et les opérateurs qui sont les responsables principaux,

- nécessité du cadre communautaire.

.../...

### 2.3. Notre politique commerciale extérieure :

- ne pas oublier que la Communauté est la principale zone commerciale qui dépend du reste du monde pour ses approvisionnements et ses débouchés ;

- notre politique est donc tournée vers l'extérieur (notamment les PVD) et vise à promouvoir une politique des relations commerciales constructives.

### 3. REPERCUSSIONS DE CETTE STRATEGIE POUR LE COMMERCE

3 Points principaux sur ce que l'Europe peut apporter au secteur du commerce et de la distribution :

3.1. Notre action aura un caractère complémentaire : si la Communauté n'entend pas se substituer aux politiques nationales, il convient cependant d'identifier ensemble le type d'action à mener au niveau de la Communauté que ce soit par le biais d'actions horizontales ou sectorielles.

Ex. - notre action en matière de textiles doit tenir compte du problème du circuit de distribution. A cet égard, on peut relever le protocole d'accord français entre la production et la distribution

- idem au niveau des PME dont une partie sont de caractère commercial.

#### POURQUOI ?

1. a) le commerce constitue le 2ème secteur économique de la Communauté, après l'industrie avant l'agriculture avec près de 13 millions de personnes active, (10 pour l'agriculture), et environ 11 % du PNB communautaire

b) le commerce assure deux fonctions essentielles :

l'une purement économique : écoulement du flux de production

l'autre socio-économique : fournir au consommateur les biens et les services dans les conditions de lieu, de temps, de quantité qui conviennent à celui-ci.

Le commerce est donc créateur d'utilité, étant aussi bien au service de l'utilisateur qu'à celui du producteur et créant un flux monétaire important. Son hétérogénéité reflète les multiples facettes de notre Europe ; facettes économiques, géographiques, psychologiques même. L'évolution et l'adaptation du commerce aux conditions économiques nouvelles se sont effectuées depuis près de vingt ans dans le même sens pour l'ensemble de l'Europe mais à des degrés différents par pays.

Rôle connu du commerce intégré mais aussi rôle important du petit et moyen commerce qui représente plus de 70 % du chiffre d'affaire global du commerce en Europe.

2. Il ne s'agit pas de faire une politique particulière, mais d'intégrer plus étroitement les préoccupations du commerce dans l'élaboration des politiques communautaires. Ex. secteurs de croissance

Nécessité d'associer et d'intégrer plus étroitement le commerce aux politiques communautaires

Il y a quelques années on ne s'occupait guère du commerce et de la distribution qui d'ailleurs n'en éprouvait nullement le besoin. De plus c'était là un secteur mal connu, pas une seule enquête statistique homogène pour les pays membres de la Communauté.

Que s'est-il passé depuis ?

- 1°) nous connaitrons maintenant mieux les structures du commerce

(enquête statistique communautaire lancée cette année ; un gros travail a été également effectué pour harmoniser les définitions de base sans quoi rien n'était possible)

2°) il y a surtout une crise économique mondiale qui, peut être en dernier lieu mais aussi durement, a touché le secteur tertiaire

3°) enfin la nécessité s'est faite de plus en plus sentir d'intégrer le commerce et la distribution aux diverses politiques communautaires qui se développaient et devenaient également plus pressées en temps de crise.

Vous le savez la Communauté, et donc la Commission, est d'essence libérale, mais nous ne sommes pas seuls; existe-t-il encore un libéralisme mondial ? N'y a-t-il pas des limites découlant d'ailleurs d'une concurrence mondiale acharnée et d'une politique internationale des échanges qui se cherche.

3. Etablir des formes actives de collaboration avec les métiers représentatifs et identifier les actions prioritaires à mener.

Comment associer le commerce et la distribution à la politique communautaire ?

L'intérêt que nous marquons pour le commerce et la distribution est maintenant connu - ma présence ici ne peut que le confirmer.

1°) existence d'une division "commerce et distribution; législation sur les prix qui doit constituer le "lien" entre vous et la Commission; qui doit être informée de vos problèmes et qui assurera le contact avec les autres services de la Commission

2°) la création d'un "Comité Consultatif du Commerce et de la Distribution" qui vous permettra d'obtenir ainsi des avis qualifiés de responsables d'entreprises grandes et petites représentant l'ensemble du commerce européen sous toutes ses formes.

Vous avez donc maintenant la certitude d'être entendu, la Commission vous consultera sur les questions qui directement ou indirectement concernent votre secteur d'activité.

Mais j'ajouterai que tout cela ne pourra fonctionner que si nous obtenons de votre part toute la collaboration et la franchise nécessaire à de bons rapports.